



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 MAI 2015

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage « SAMIR », société anonyme au capital de 1 189 966 500 de dirhams, dont le siège social est à Mohammédia, immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de Mohammédia sous le numéro 91, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 21 Mai 2015 à 16h au siège social de la société sis Route côtière de Mohammédia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2014;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
4. Quitus de gestion au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
6. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi du 30 Août 1996 et approbation desdites conventions ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2015;
8. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
9. Questions diverses

Les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité sous réserve d'être inscrits sur les registres de la société cinq (5) jours au moins avant la réunion de ladite Assemblée. Les inscriptions peuvent se faire en appelant le numéro 05 23 31 94 60 (poste 6297) ou en envoyant un fax au numéro 05 23 31 71 88 / 05 23 30 15 31.

En cas de représentation des détenteurs de titres au porteur, les mandataires doivent en plus déposer la justification de leur mandat.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 121 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n° 1-08-18 du 17 jourmada I 1429 portant promulgation de la loi n° 20-05, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de ces Assemblées par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi telle que modifiée et complétée par le Dahir n° 1-08-18 du 17 jourmada I 1429 portant promulgation de la loi n° 20-05, doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Les actionnaires trouveront ci-dessous, le projet de résolutions proposées à ces Assemblées et les comptes de l'exercice 2014.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE 21 MAI 2015

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un résultat net négatif de 3 423 621 202,57 dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2014.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'affecter le résultat net de l'exercice 2014 en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil, au titre de l'exercice 2015, à la somme de MAD 2 400 000 (Deux Millions Quatre cent mille dirhams).

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des administrateurs en fonction, Messieurs :

- Sheikh Mohammed Hussein AL AMOUDI,
- Jason T. MILAZZO,
- Bassam ABURDENE,
- Jamal Mohammed BA-AMER,
- Lars NELSON,
- George SALEM

arrivent à expiration à l'issue de la présente réunion. Elle prend acte de la fin de leurs mandats et les remercie vivement pour les services qu'ils ont rendus à la société durant leurs fonctions d'administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs, Messieurs :

- Sheikh Mohammed Hussein AL-AMOUDI,
- Jason T. MILAZZO,
- Bassam ABURDENE,
- Jamal Mohammed BA-AMER,
- Lars NELSON,
- George SALEM,

pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Les Administrateurs dont les mandats ont été renouvelés, déclarent accepter ce renouvellement, et l'Assemblée Générale prend acte de leur acceptation.

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, copie ou extrait des présentes résolutions à l'effet d'accomplir les formalités prescrites par la loi.